Demander une aide au logement en ligne 2022

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

Avant de commencer

Quelles sont les bonnes pratiques ?

Bien préparer sa demande

Pour faire votre **demande d'aide au logement en ligne**, vous aurez besoin des **documents** suivant :

- Bulletins de salaire ;
- Avis d'imposition ;
- Contrat de travail.

Assurez-vous que vos **coordonnées postales et bancaires** (RIB) sont à jour dans votre **espace privé**.

Changement de situation

Pour recevoir les prestations auxquelles vous avez droit et nous permettre d'ajuster le montant de votre aide, vous devez **signaler immédiatement tout changement de situation** via votre espace privé.

Si vous ne le faites pas, vous vous exposez à devoir rembourser le trop-perçu et à faire l'objet de poursuites pénales.

Les cas de changement de situation à signaler :

- Changement de **situation familiale** : Départ ou arrivée d'un enfant ou d'un conjoint au sein du foyer ;
- Changement **d'adresse postale**.

Droit à l’erreur

Vous avez fait une erreur dans votre demande d’aide ou dans votre déclaration de ressources ?

Informez votre MSA avec le service en ligne **"Demander à corriger mon erreur"**.

Il permet de déposer une demande de **rectification** d'une déclaration incomplète ou erronée lorsque l'erreur est commise de bonne foi pour la première fois.

Le dispositif existant

Comment cela fonctionne ?

Trois types d’aides au logement

Il existe 3 types d'aides au logement :

- **L'Aide Personnalisée au Logement** (APL) ;
- **L'Allocation de Logement à caractère Familial** (ALF) ;
- **L'Allocation de Logement à caractère Social** (ALS).

Lorsque vous effectuez une demande d'aide au logement, elle est **valable pour ces 3 aides**.

L’aide versée sera déterminée en fonction de **votre situation**.

Calcul du montant de l'aide

Pour calculer le droit à une aide au logement et son **montant**, plusieurs critères sont pris en compte :

- Votre situation **familiale** ;
- Les **ressources** de votre foyer ;
- La valeur en capital de votre **patrimoine** ;
- Le non-rattachement à un foyer fiscal redevable de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) ;
- La nature de votre **logement** ;
- Le montant de votre **loyer** ;
- Le **lieu** de votre résidence.

Les démarches à effectuer

L'aide au logement n’est pas attribuée automatiquement :

Il faut en faire la demande.

En amont, vous pouvez **estimer le montant** auquel vous pouvez prétendre sur le portail mesdroitssociaux.gouv.fr.

Une **déclaration de patrimoine est obligatoire** pour toute nouvelle demande, sauf pour les bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés et les résidents en EHPAD.

Si votre **patrimoine change**, contactez-nous. Nous vous indiquerons la marche à suivre.

Demander l’aide au logement

Comment utiliser le service en ligne ?

Les avantages des services en ligne

- **Gratuité** : l'offre de services est gratuite pour tous les adhérents MSA ;
- **Autonomie** : gain de temps, souplesse, évite les déplacements ou les appels à la MSA ;
- **Rapidité** : accessible en quelques clics, rapprochement avec le système d'information et les données saisies pour une grande fiabilité ;
- **Sauvegarde** : données sauvegardées entre chaque connexion ;
- **Disponibilité** : 24h/24 et 7j/7 ;
- **Sécurité** : accès par mot de passe, connexions cryptées ;
- **Historique** d'une ancienne demande validée, conservée et consultable.

Qui peut faire une demande ?

Les **adhérents MSA particulier**, et notamment les étudiants rattachés au régime de leurs parents.

La page d'accueil du service donne des informations sur son utilisation pour vous éviter de déposer une demande à tort :

- **Le résident à l'étranger** ne peut y prétendre ;
- **L'étudiant** est invité à contacter l'organisme de prestations familiales de ses parents : une demande personnelle peut avoir des incidences sur leur allocation ;
- La demande n'est possible que pour la **résidence principale**.

Possibilité offerte au **mandataire** avec un compte en **procuration** pour déclarer à la place d'une personne dans l'incapacité de le faire.

Fonctionnalités

Le service en ligne permet de **déposer une demande** personnalisée d'aide au logement.

Les informations relatives aux thématiques suivantes vous seront demandées :

- La composition de votre **famille** ;
- **L'adresse du logement** pour lequel vous effectuez cette demande ;
- Les **caractéristiques** de ce logement.

Modalités d’accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier » puis dans « Mes services », identifiez le bloc « Famille, logement », cliquez sur « Voir tous les services » puis sélectionnez « Demander une aide au logement » dans le bloc « Aide au logement ».

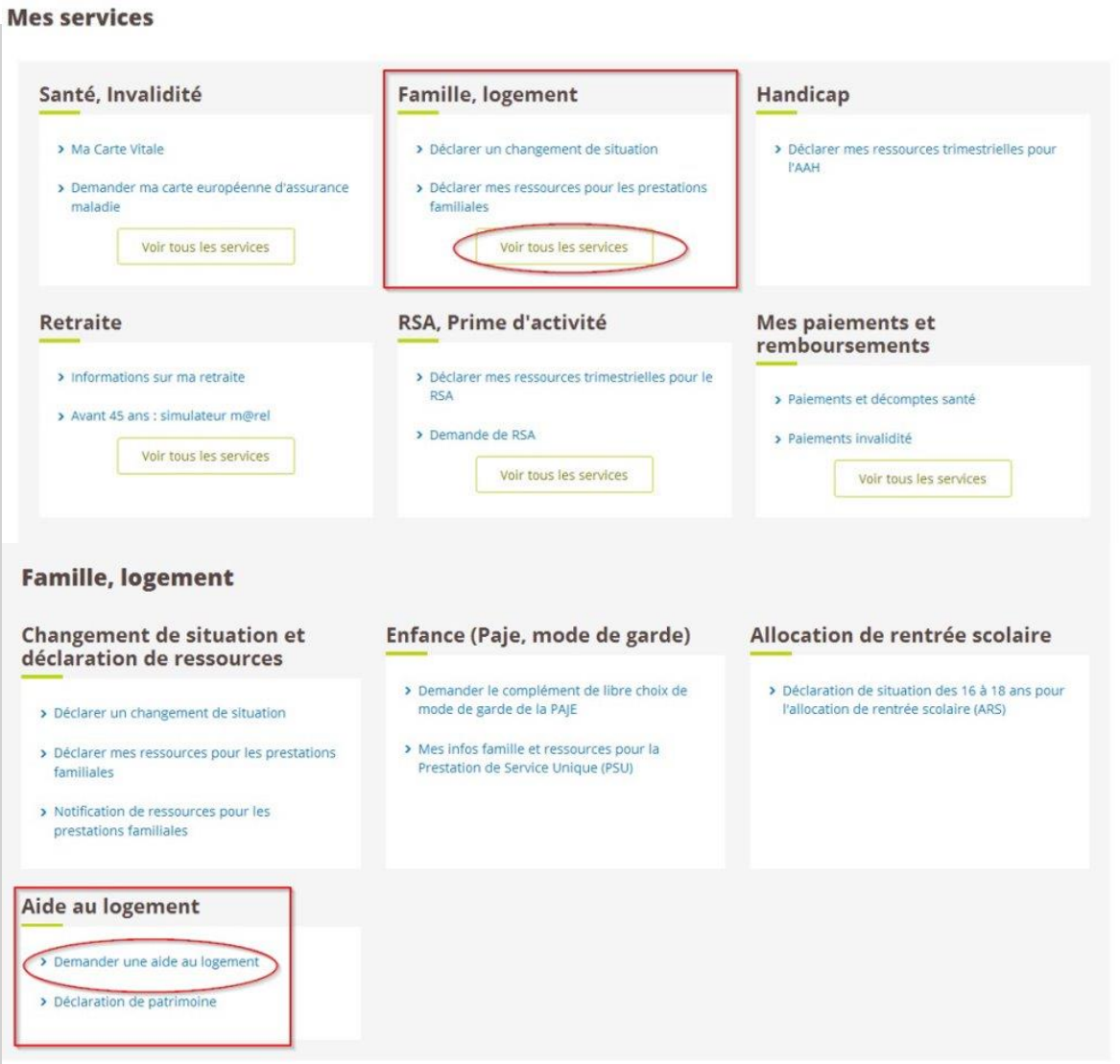

Page d’accueil

Les restrictions et cas exclus de la demande en ligne sont signalés sur cette page. **2 options** sont disponibles :

- **Demander** une aide au logement
- **Consulter** la dernière demande d'aide au logement validée en ligne.

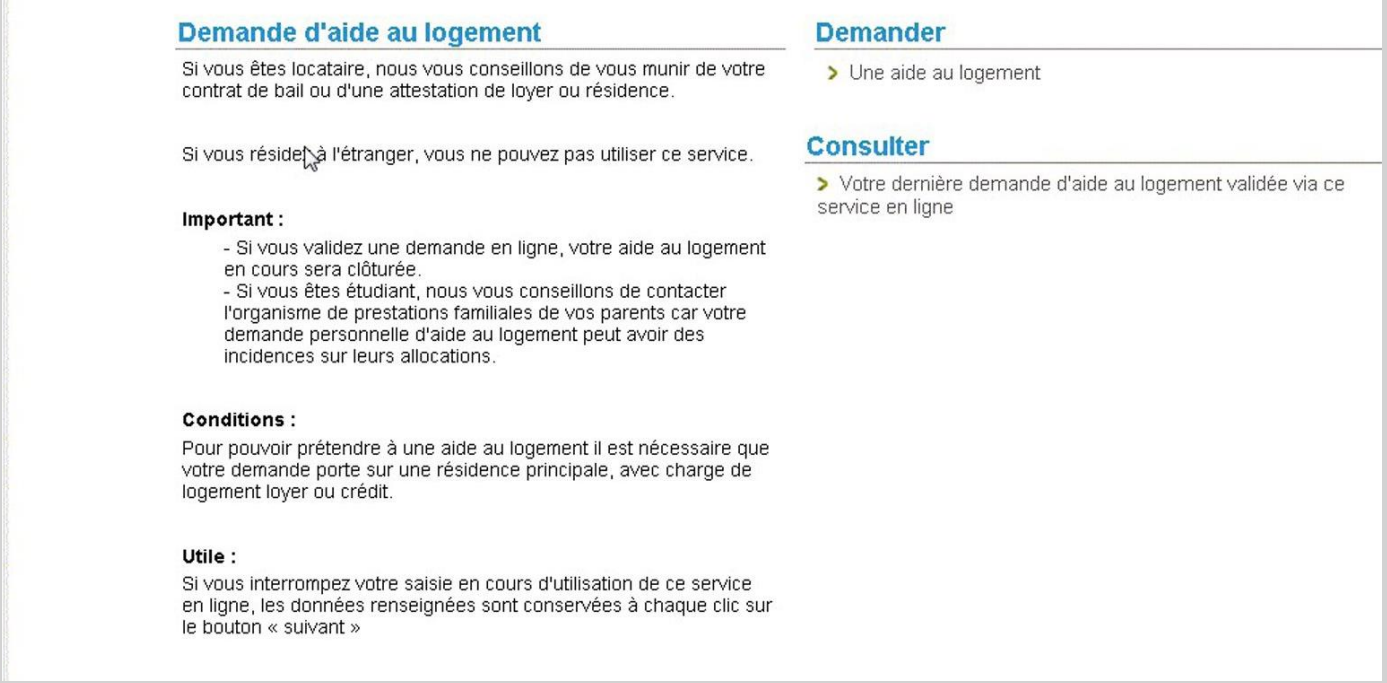

Étape 1 : Famille

La page d'accueil du service affiche les **personnes connues** par la MSA.

Dans certains cas, pour compléter la demande, une déclaration de situation sera demandée en fin de procédure.

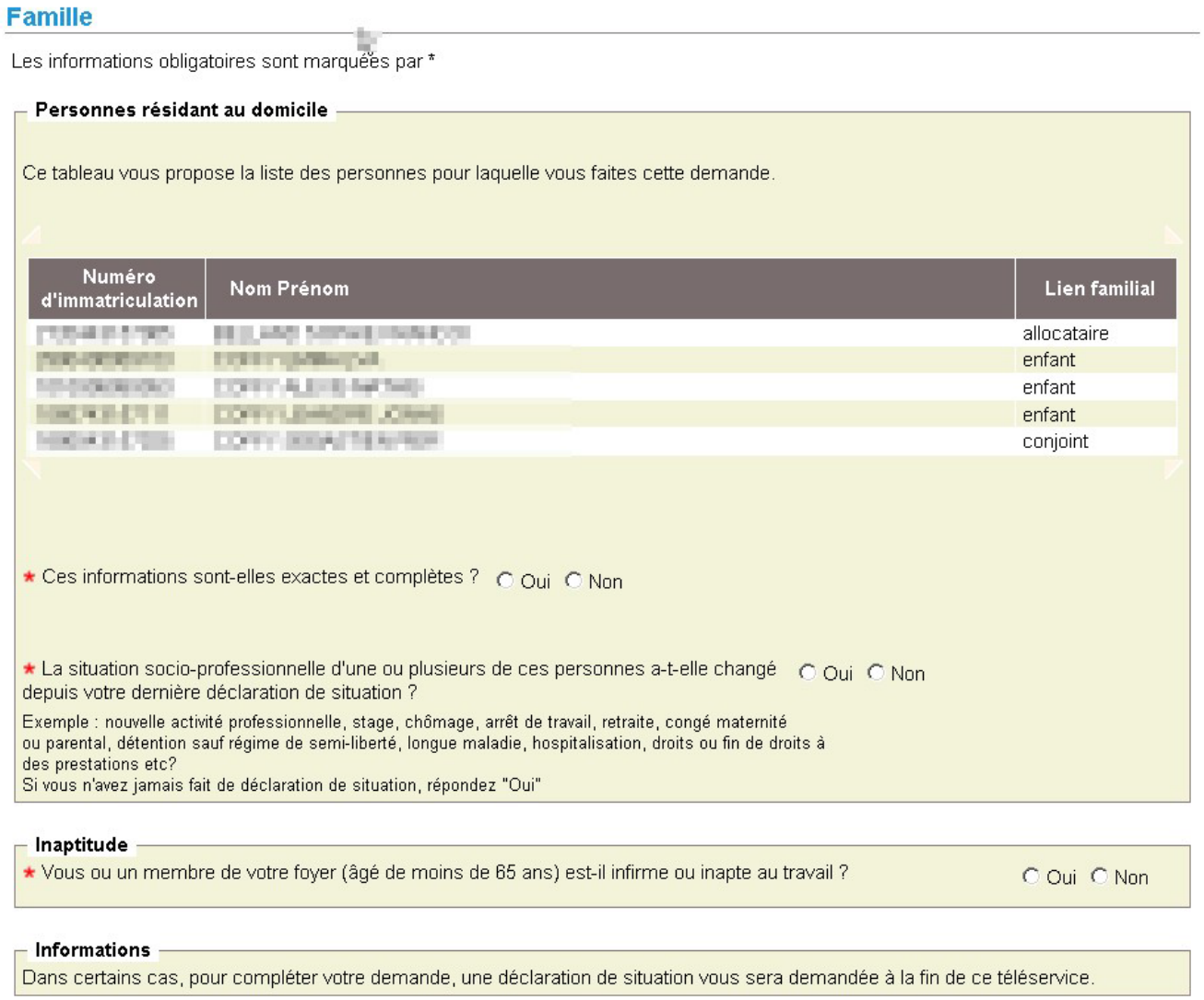

Famille

Les informations obligatoires sont marquées par *

Personnes résidant au domicile

Ce tableau vous propose la liste des personnes pour laquelle vous faites cette demande.

Numéro d'immatriculation	Nom Prénom	Lien familial
[illegible]	[illegible]	allocataire
[illegible]	[illegible]	enfant
[illegible]	[illegible]	enfant
[illegible]	[illegible]	enfant
[illegible]	[illegible]	conjoint

* Ces informations sont-elles exactes et complètes ? ○ Oui ○ Non

* La situation socio-professionnelle d'une ou plusieurs de ces personnes a-t-elle changé depuis votre dernière déclaration de situation ? ○ Oui ○ Non

Exemple : nouvelle activité professionnelle, stage, chômage, arrêt de travail, retraite, congé maternité ou parental, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, hospitalisation, droits ou fin de droits à des prestations etc?
Si vous n'avez jamais fait de déclaration de situation, répondez "Oui"

Inaptitude

* Vous ou un membre de votre foyer (âgé de moins de 65 ans) est-il infirme ou inapte au travail ? ○ Oui ○ Non

Informations

Dans certains cas, pour compléter votre demande, une déclaration de situation vous sera demandée à la fin de ce téléservice.

Étape 2 : Adresse

L'écran affiche votre **adresse connue** par la MSA.

Si la demande d'aide ne concerne pas l'adresse affichée, vous pouvez la **modifier** en cochant la case « Non ».

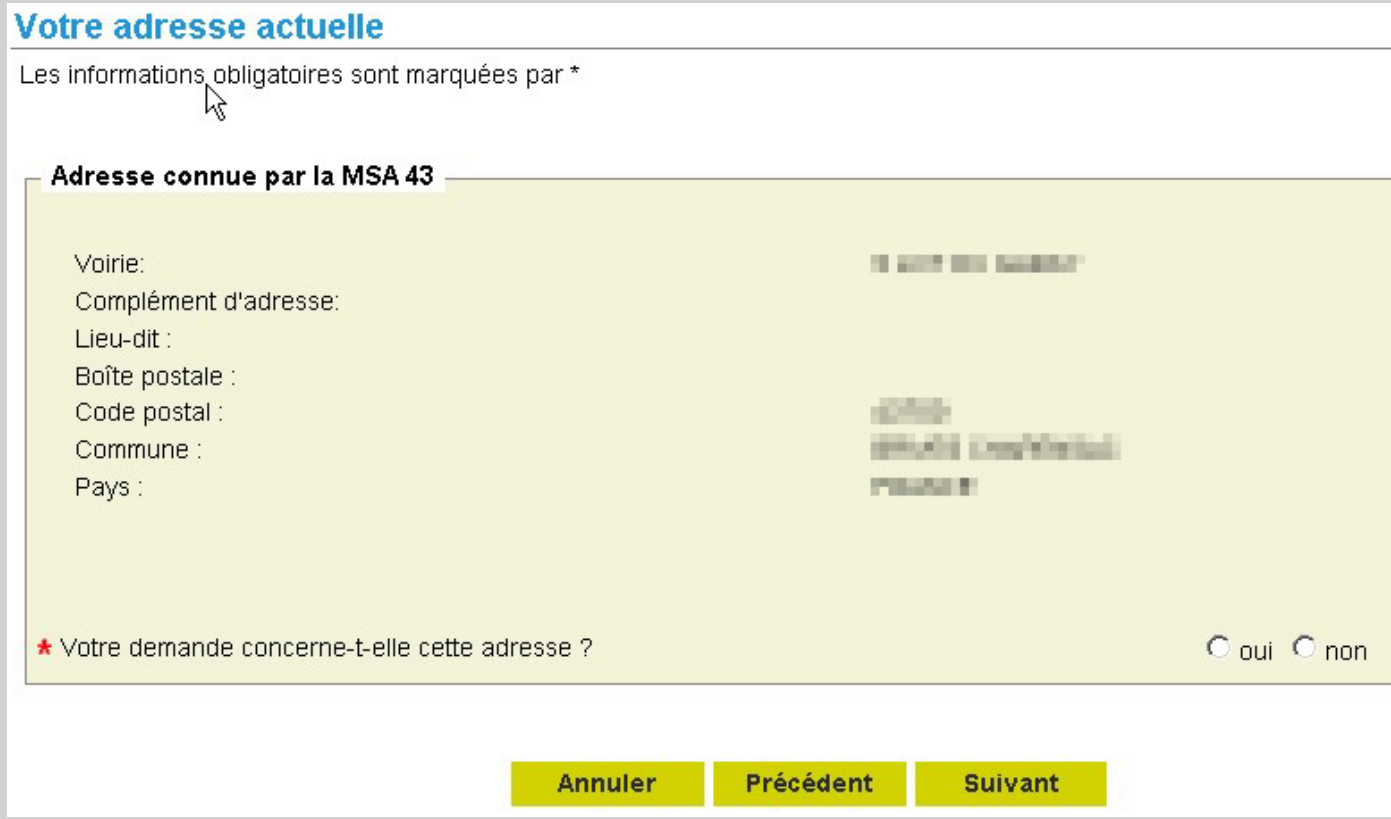

Étape 3 : Logement

Cette page vous permet d'apporter des informations concernant le logement :

- Propriétaire, locataire, date d'entrée, surface... ;
- Si une partie du logement est en sous-location ;
- Si une partie du logement est réservée à un usage professionnel ;
- Si vous avez un autre logement pour raison professionnelle, vous êtes redirigé pour indiquer l'adresse et les coordonnées de votre employeur et de votre bailleur.

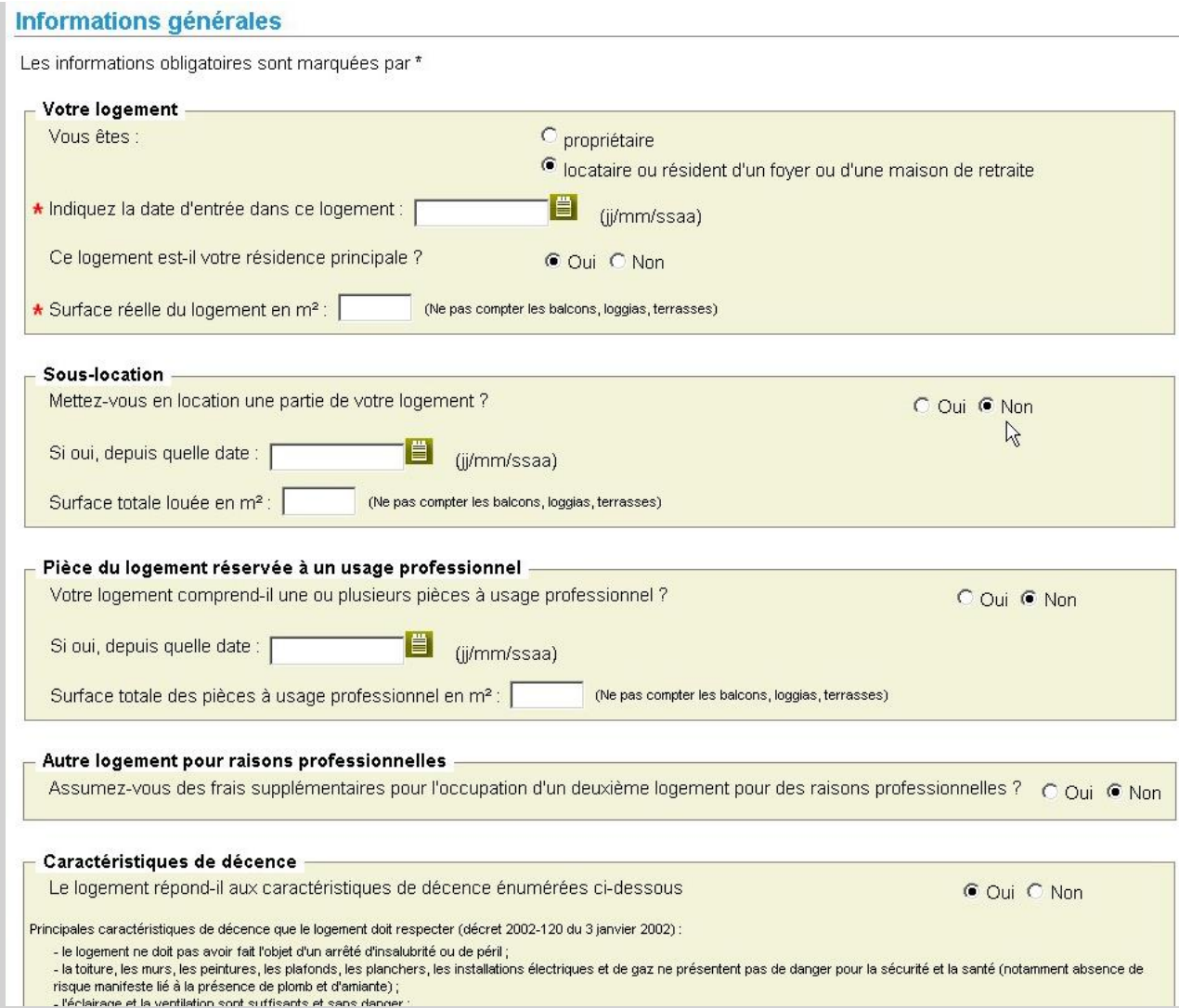

Étape 3 : Propriétaire

Si, sur la page **d'informations générales**, vous avez indiqué être **propriétaire**, alors l'écran suivant s'affiche :

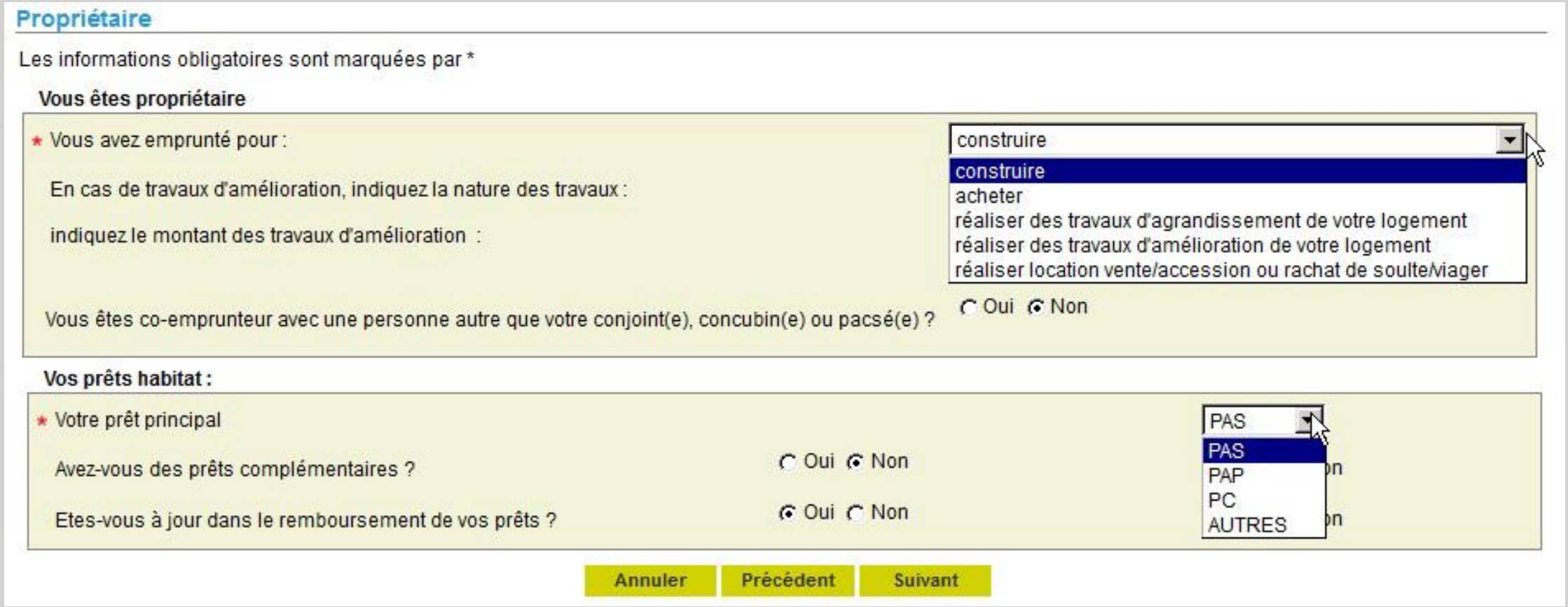

Étape 3 : Locataire

Si, sur la page **d'informations générales**, vous avez indiqué être **locataire**, alors l'écran suivant s'affiche :

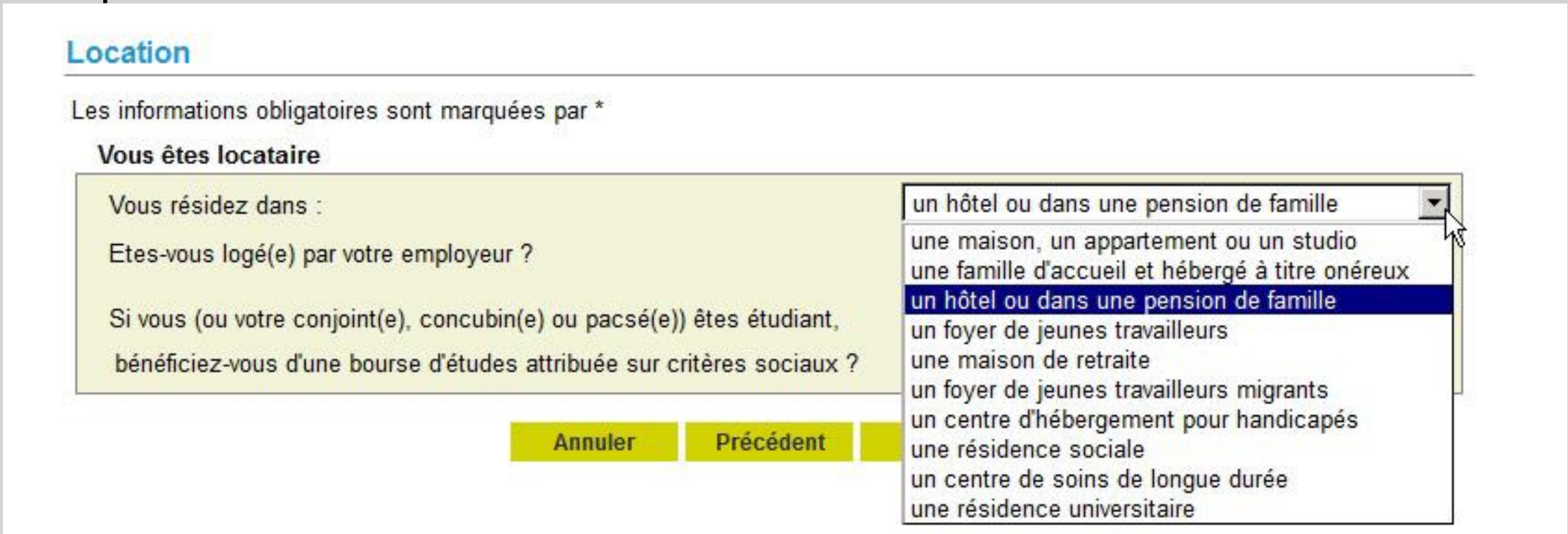

En fonction du type de résidence sélectionné, différents écrans sont affichés.

Étape 3 : Locataire

Location d’une maison, studio, famille d’accueil ou en pension famille.

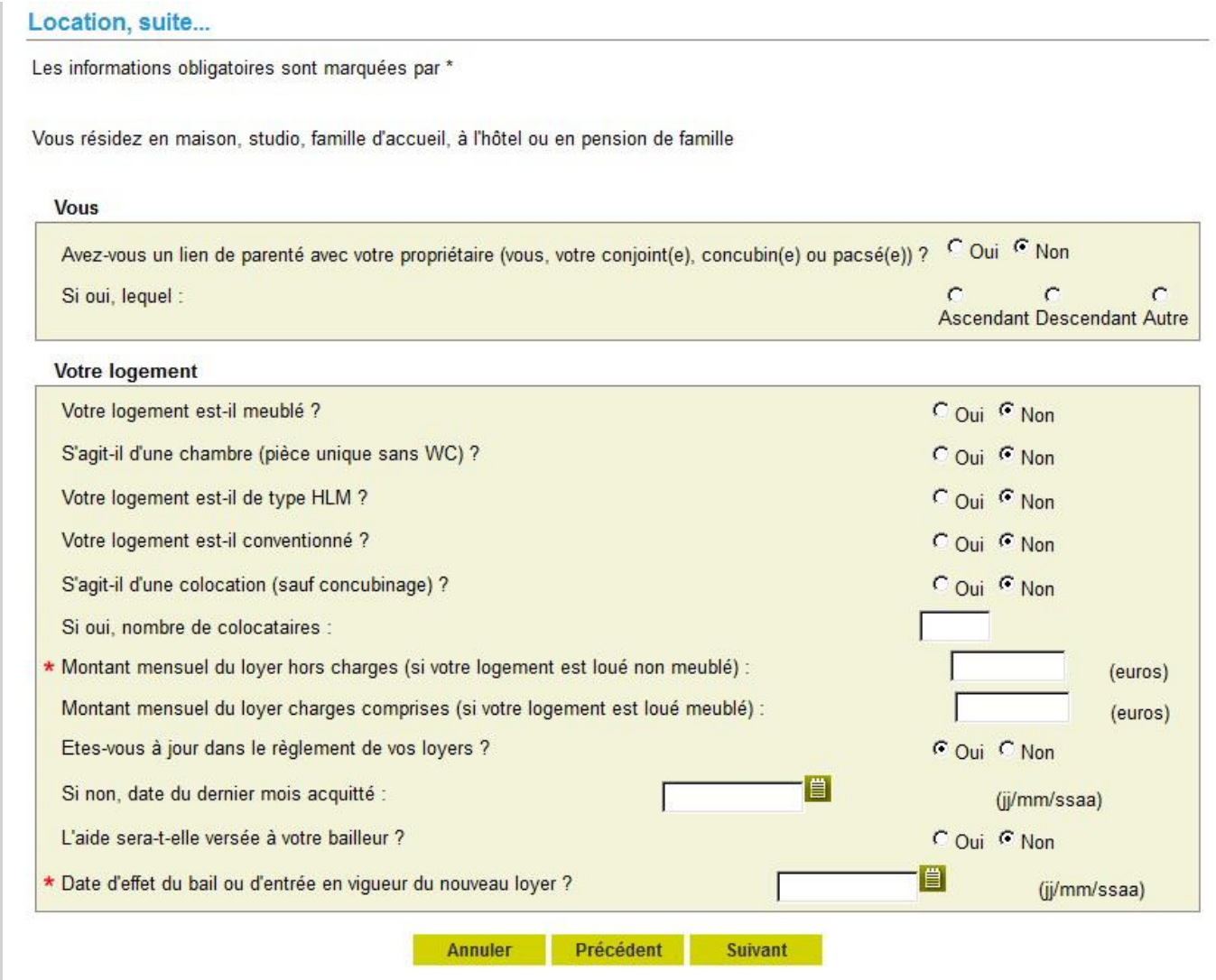

Location, suite...

Les informations obligatoires sont marquées par *

Vous résidez en maison, studio, famille d'accueil, à l'hôtel ou en pension de famille

Vous

Avez-vous un lien de parenté avec votre propriétaire (vous, votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)) ? ○ Oui ◉ Non

Si oui, lequel : ○ Ascendant ○ Descendant ○ Autre

Votre logement

Votre logement est-il meublé ? ○ Oui ◉ Non

S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ○ Oui ◉ Non

Votre logement est-il de type HLM ? ○ Oui ◉ Non

Votre logement est-il conventionné ? ○ Oui ◉ Non

S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ○ Oui ◉ Non

Si oui, nombre de colocataires :

* Montant mensuel du loyer hors charges (si votre logement est loué non meublé) : (euros)

Montant mensuel du loyer charges comprises (si votre logement est loué meublé) : (euros)

Etes-vous à jour dans le règlement de vos loyers ? ◉ Oui ○ Non

Si non, date du dernier mois acquitté : (jj/mm/ssaa)

L'aide sera-t-elle versée à votre bailleur ? ○ Oui ◉ Non

* Date d'effet du bail ou d'entrée en vigueur du nouveau loyer ? (jj/mm/ssaa)

Annuler | Précédent | Suivant

Étape 3 : Locataire

Logement conventionné

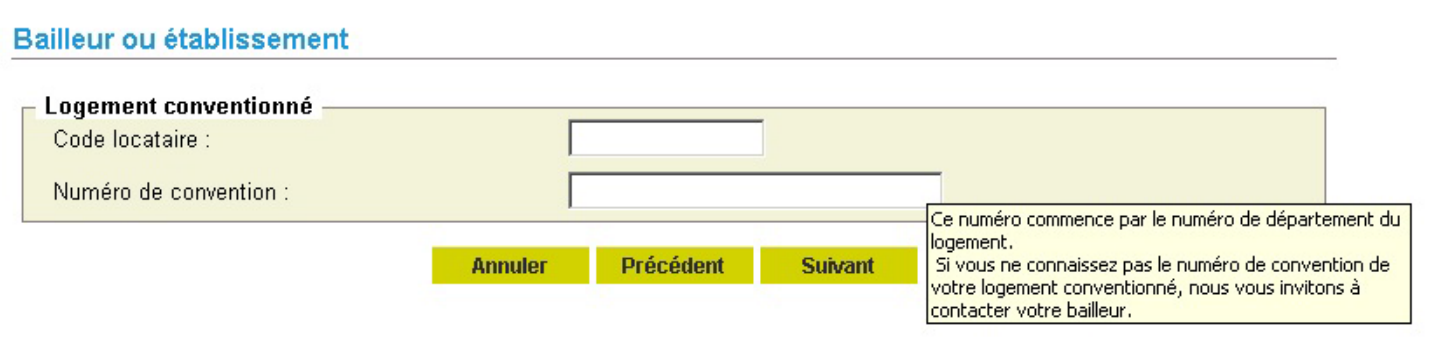

HLM non conventionné

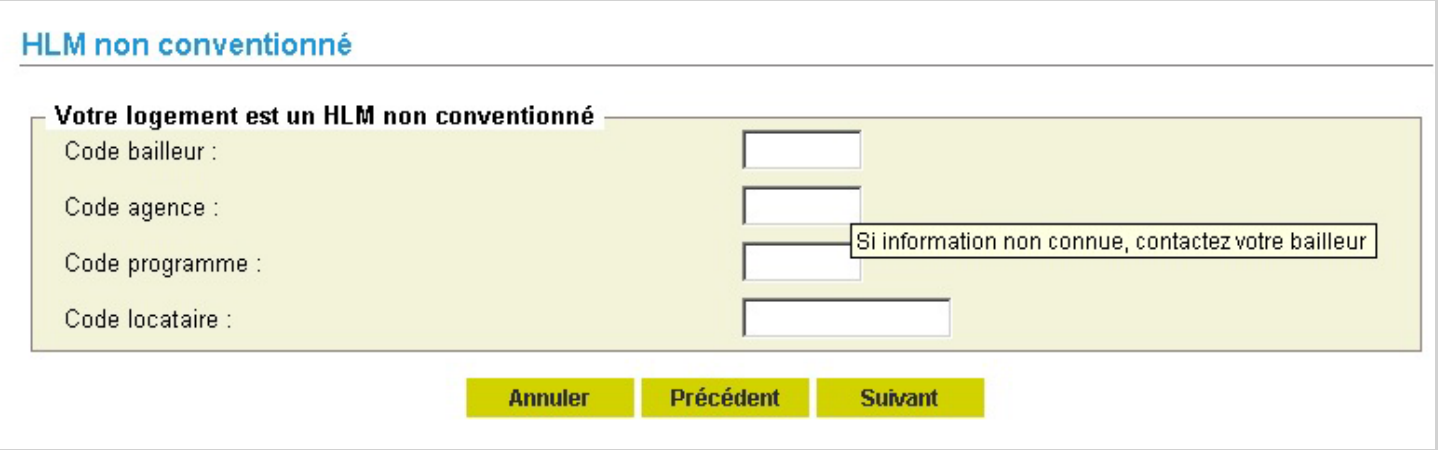

Étape 3 : Locataire

Location en foyer jeune travailleur, maison de retraite, résidence sociale ou universitaire.

Location-foyer

Les informations obligatoires sont marquées par *

Vous résidez en foyer de jeunes travailleurs, en maison de retraite, en centre d'hébergement pour handicapés, en résidence sociale, en centre de soins longue duréee ou en résidence universitaire.

Votre logement

* Nombre de personnes résidant dans le logement en foyer :
* Vous supportez une dépense de logement en foyer depuis le : (jj/mm/ssaa)
Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre famille : ○ Oui ◉ Non
L'aide sera-t-elle directement versée à votre bailleur ? ○ Oui ◉ Non
* Votre logement en foyer est-il conventionné ? ○ Oui ○ Non

Votre logement n'est pas conventionné

Montant de la redevance pour un mois complet : (euros)

Votre logement est conventionné

Code locataire :
Numéro de convention :
Date du premier mois de redevance complète : (jj/mm/ssaa)
Equivalence de loyer et de charges locatives : (euros)

Annuler | Précédent | Suivant

Étape 4 : Récapitulatif

Pour envoyer votre demande, vous devez **attester sur l'honneur (1)** et cliquer sur **« Envoyer » (2).**

Si les données sont inexactes, vous pouvez les **modifier (3).**

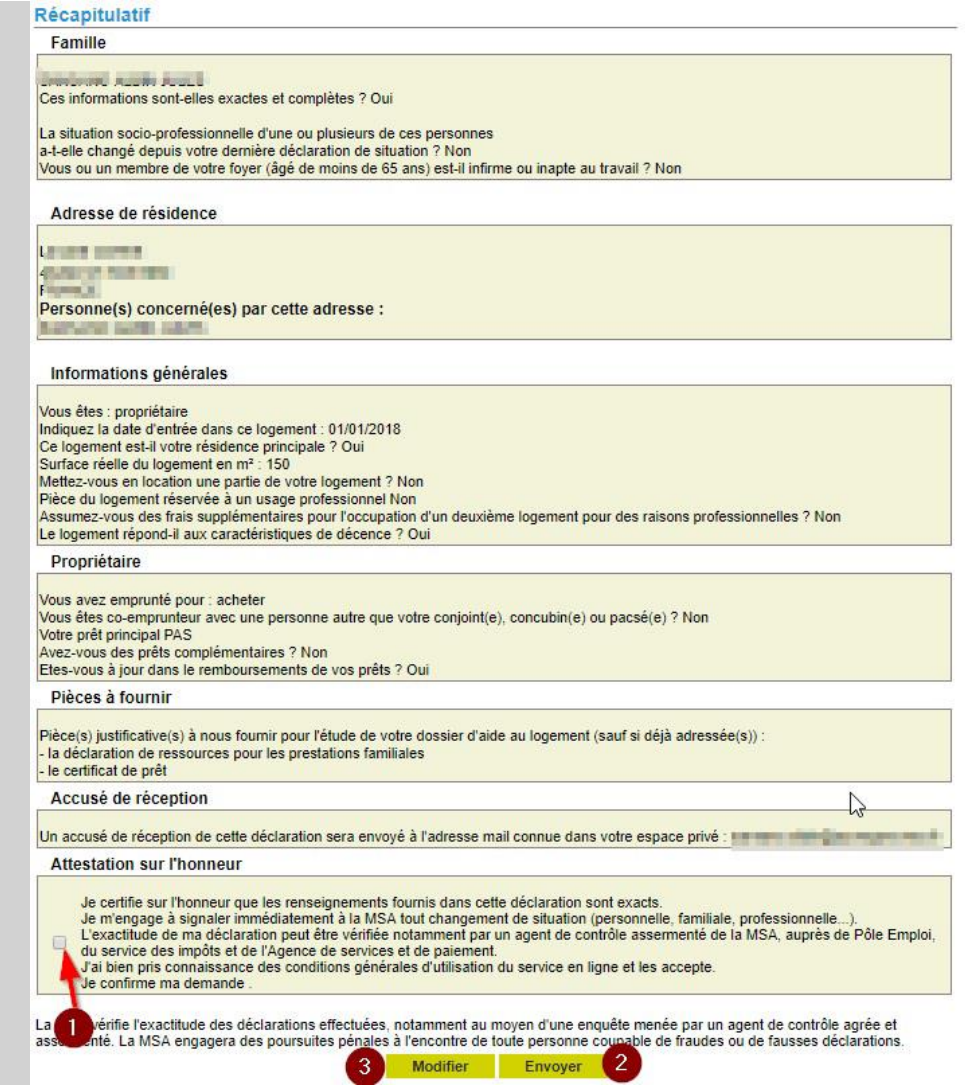

Étape 5 : Confirmation finale

Depuis la page de confirmation vous pouvez :

- **Consulter** la demande que vous venez d'envoyer **(1)** ;
- Télécharger le Cerfa **« Attestation de loyer »** à retourner complété et signé par le bailleur **(3)**.

Accéder aux services :

- **Suivi de mes demandes de prestations (2)** ;
- **Déposer des documents (4)** ;
- **Déclaration de ressources (5)** ;
- **Déclarer un changement de situation (6)** ;

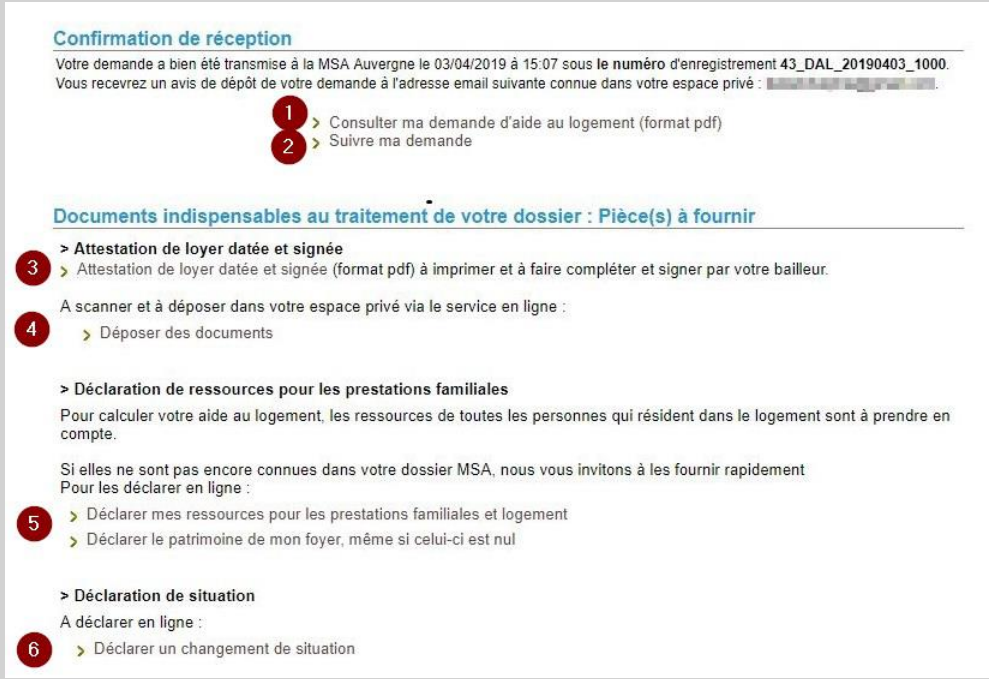

Dépôt de justificatifs

Depuis la page récapitulative de la demande d'aide au logement, vous pouvez accéder au **service de dépôt de documents** afin d'envoyer à la MSA les **pièces justificatives nécessaires au traitement de votre dossier**.

Sélection du document à déposer

Sélectionnez, à l'aide de la liste déroulante, le premier document à déposer. En cliquant sur « Suivant », vous accédez à votre poste de travail et vous pouvez sélectionner le fichier.

Validation du dépôt

Une fois toutes les pièces déposées vous pouvez :

- **Visualiser** et/ou **supprimer** le(s) document(s) **(1)** ;
- **Ajouter** un autre document **(2)** ;
- **Attester** sur l'honneur **(3)** ;
- **Déposer** le(s) document(s) **(4)**.

Confirmation du dépôt

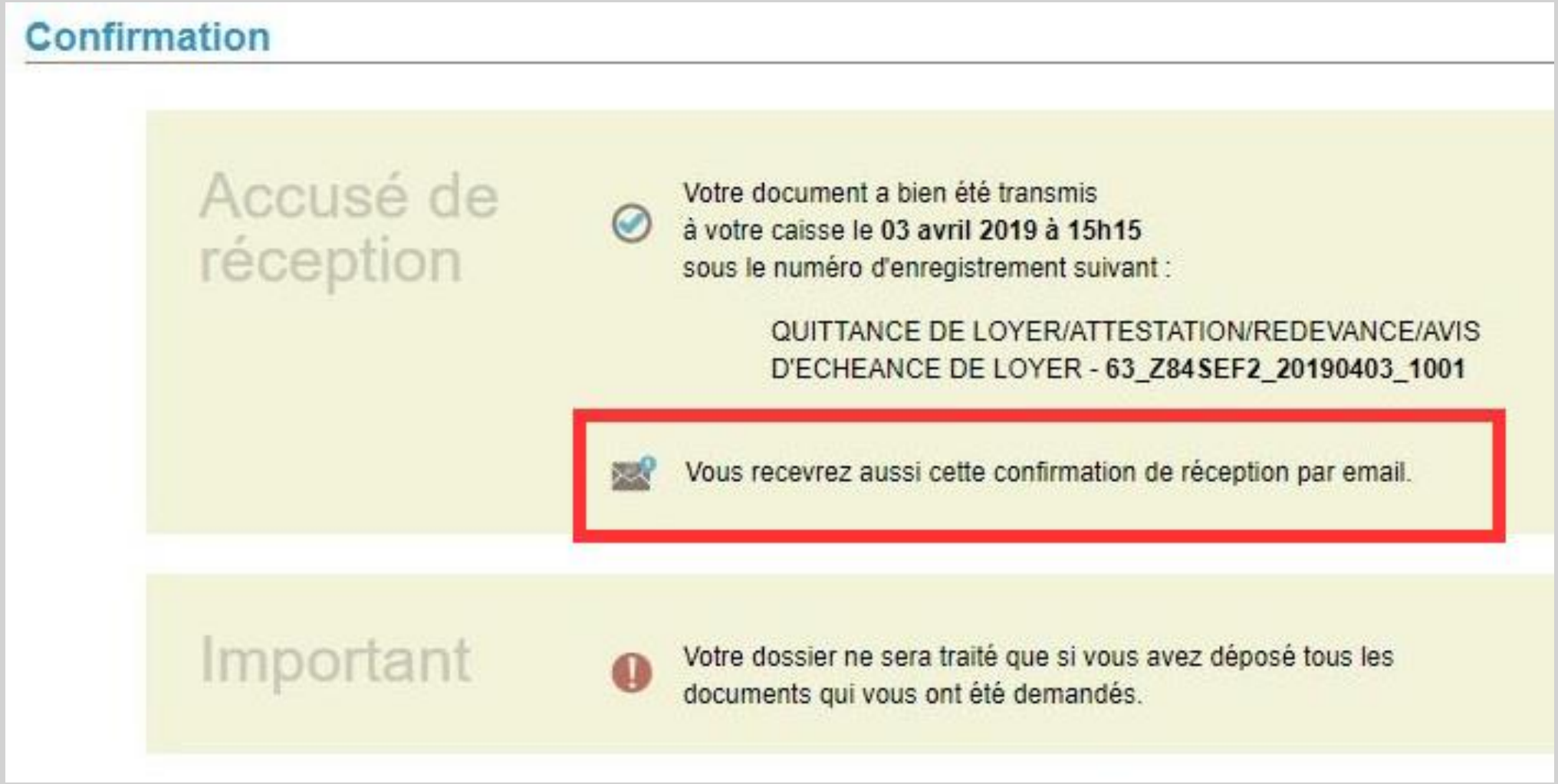

Déclaration Trimestrielle de Ressources

Comment utiliser le service en ligne ?

Modalités d’accès

Pour accéder au service, rendez-vous sur « Mon espace privé : particulier » puis dans « Mes services », identifiez le bloc « Famille, logement », cliquez sur « Voir tous les services » puis sélectionnez « Déclarer mes ressources trimestrielles pour l’aide au logement » dans le bloc « Aide au logement ».

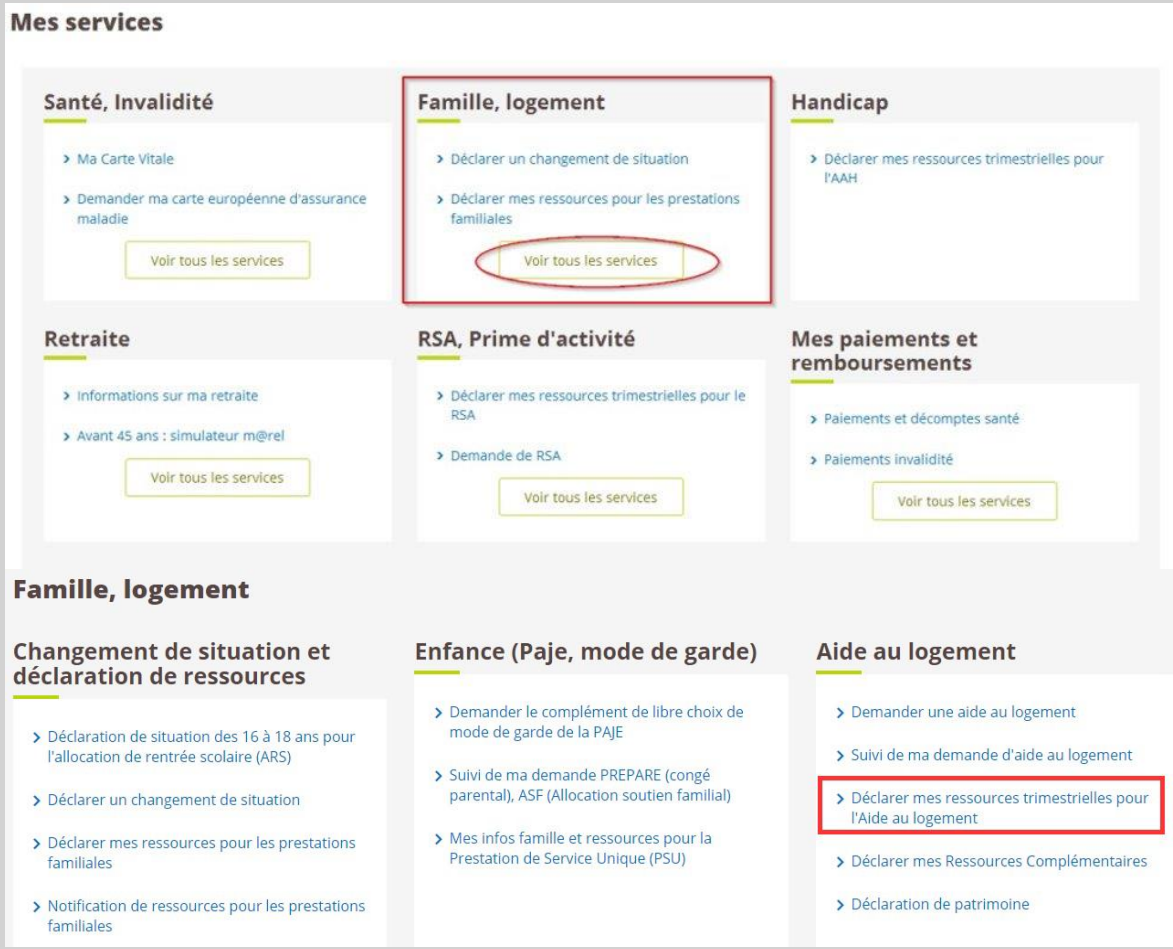

Page d’accueil

Depuis la page d'accueil, vous pouvez :

- Débuter la déclaration de ressources **(1)** ;
- Poursuivre une déclaration non finalisée **(2)** ;
- Consulter les déclarations déjà envoyées **(3)**.

Étape 1 : Situation personnelle

• Votre **situation conjugale** a-t-elle changé ? **(1)**

◦ si votre situation conjugale a changé, vous ne pouvez pas poursuivre la déclaration. Vous êtes invité à déclarer ce changement via le service en ligne dédié, et à imprimer le formulaire "Déclaration Trimestrielle de Ressources pour l'aide au logement" afin de le retourner complété à la MSA.

• La **composition de votre foyer** a-t-elle changé ? **(2)**

◦ si le foyer comporte d'autres personnes que celles listées par le service, et si une de ces personnes a perçu des ressources, vous ne pouvez pas poursuivre la déclaration. Vous êtes invité à imprimer le formulaire "Déclaration Trimestrielle de Ressources pour l'aide au logement" et à le retourner complété à la MSA.

• Votre **adresse de résidence** a-t-elle changé ? **(3)**

◦ si vous avez changé d'adresse de résidence, vous pourrez le signaler depuis le récapitulatif de votre déclaration, via un lien vers le service de changement d'adresse.

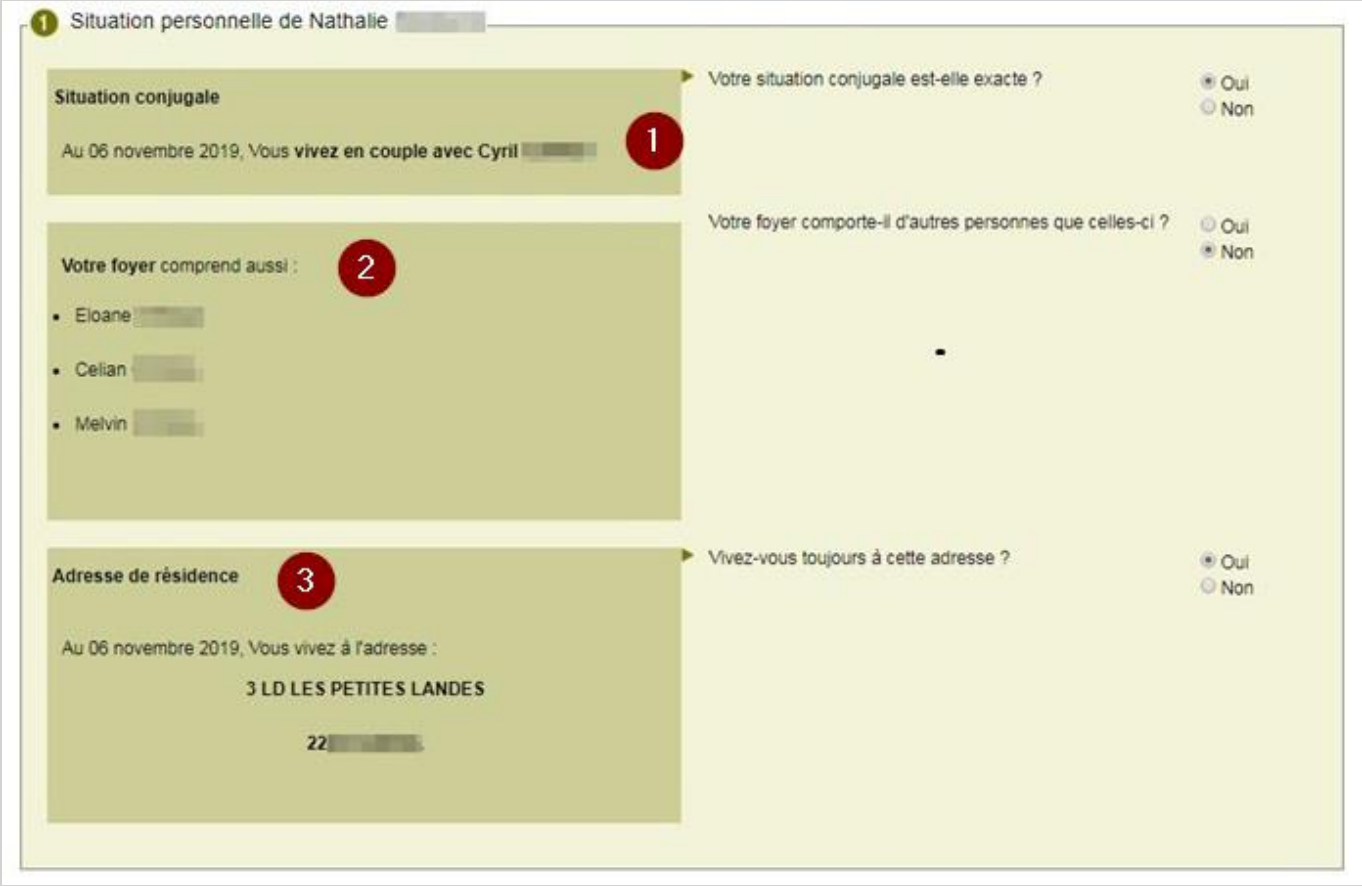

Étape 1 : Situation personnelle

Changement de situation conjugale

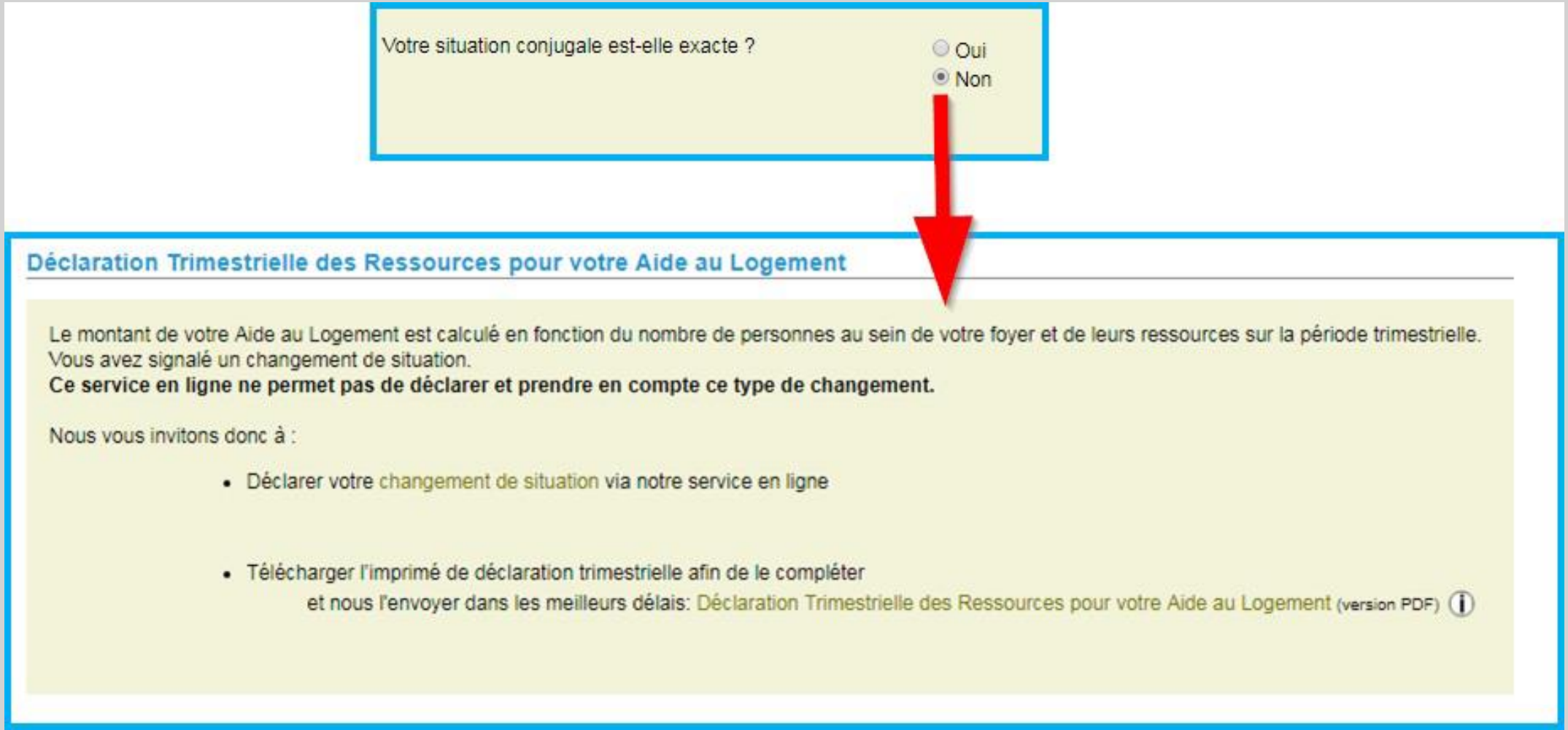

Étape 1 : Situation personnelle

Changement de la composition du foyer

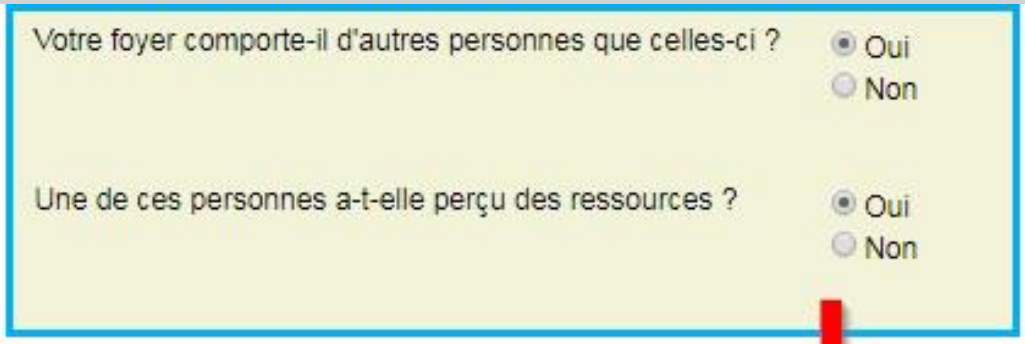

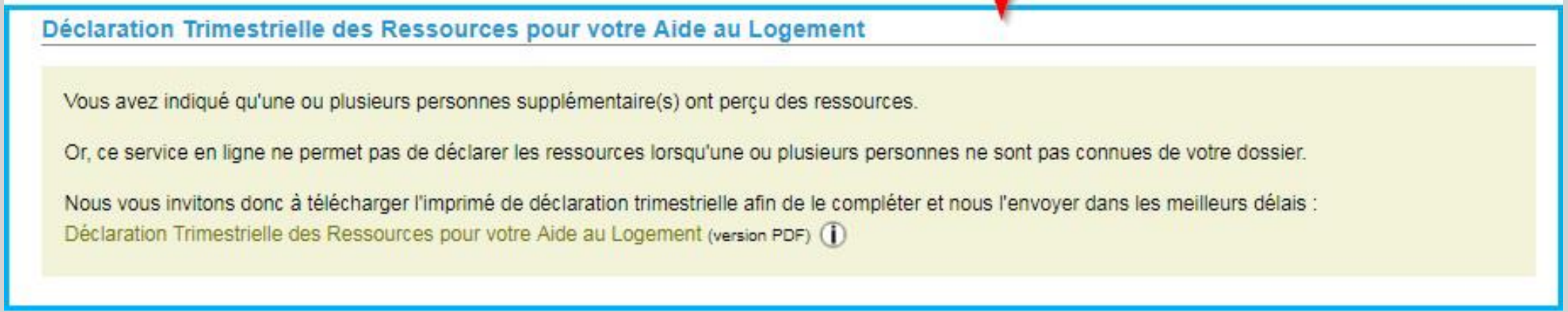

Étape 1 : Situation personnelle

Changement d'adresse

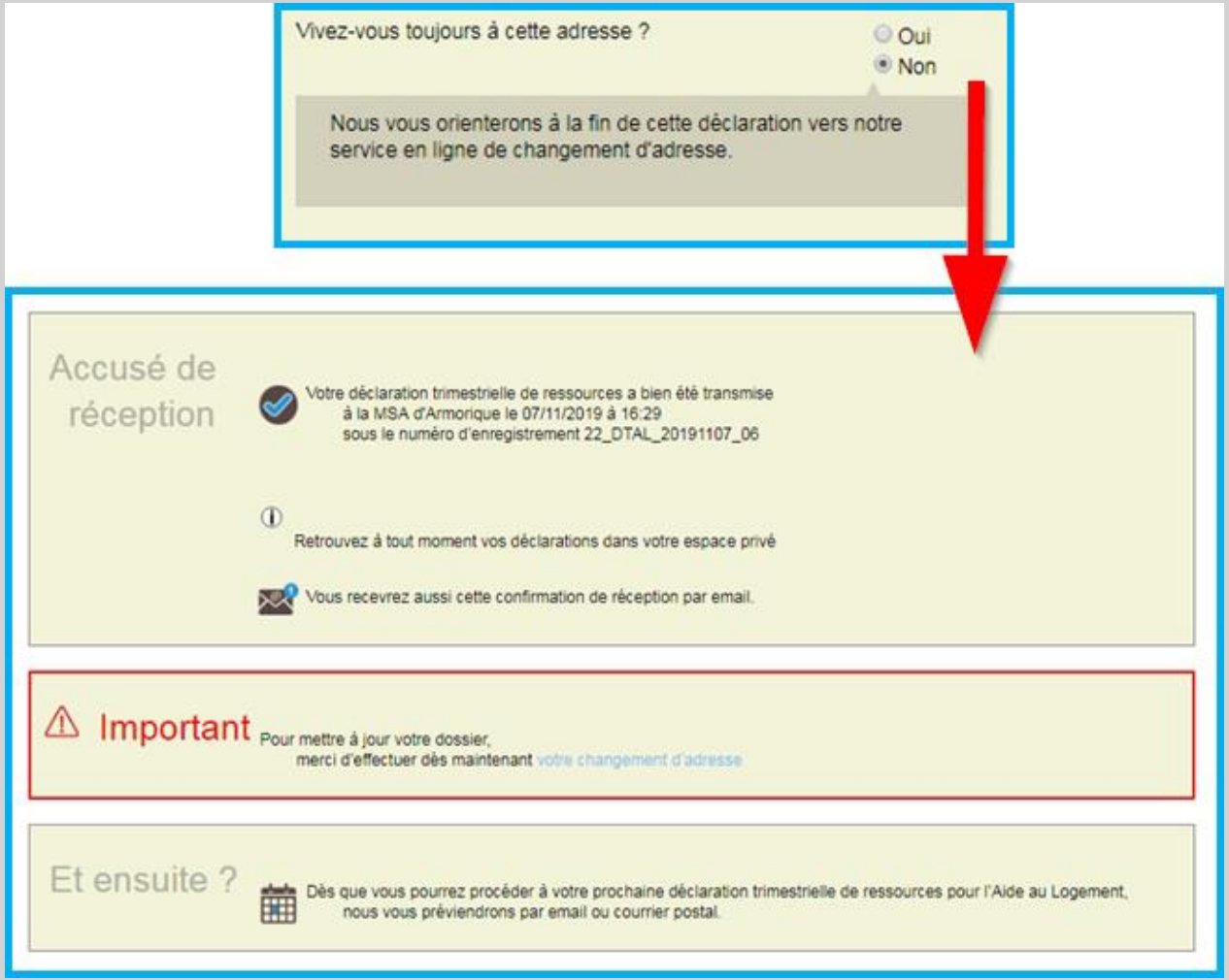

Étape 2 : Situation professionnelle

Pour chacun des membres du foyer, vous devez préciser si la **situation professionnelle** connue de la MSA est exacte et si vous avez été dans une au cours de 3 derniers mois.

- Si la situation professionnelle est inexacte (case "Non"), vous pouvez quand même poursuivre la déclaration. Un lien vers le service en ligne de déclaration de changement de situation est affiché à la fin de la procédure.
- Si vous avez été dans une situation particulière, il vous suffit de renseigner la date de début et la date de fin et de préciser s'il s'agissait d'une incarcération.

Étape 2 : Situation professionnelle

Situation professionnelle inexacte et situation particulière

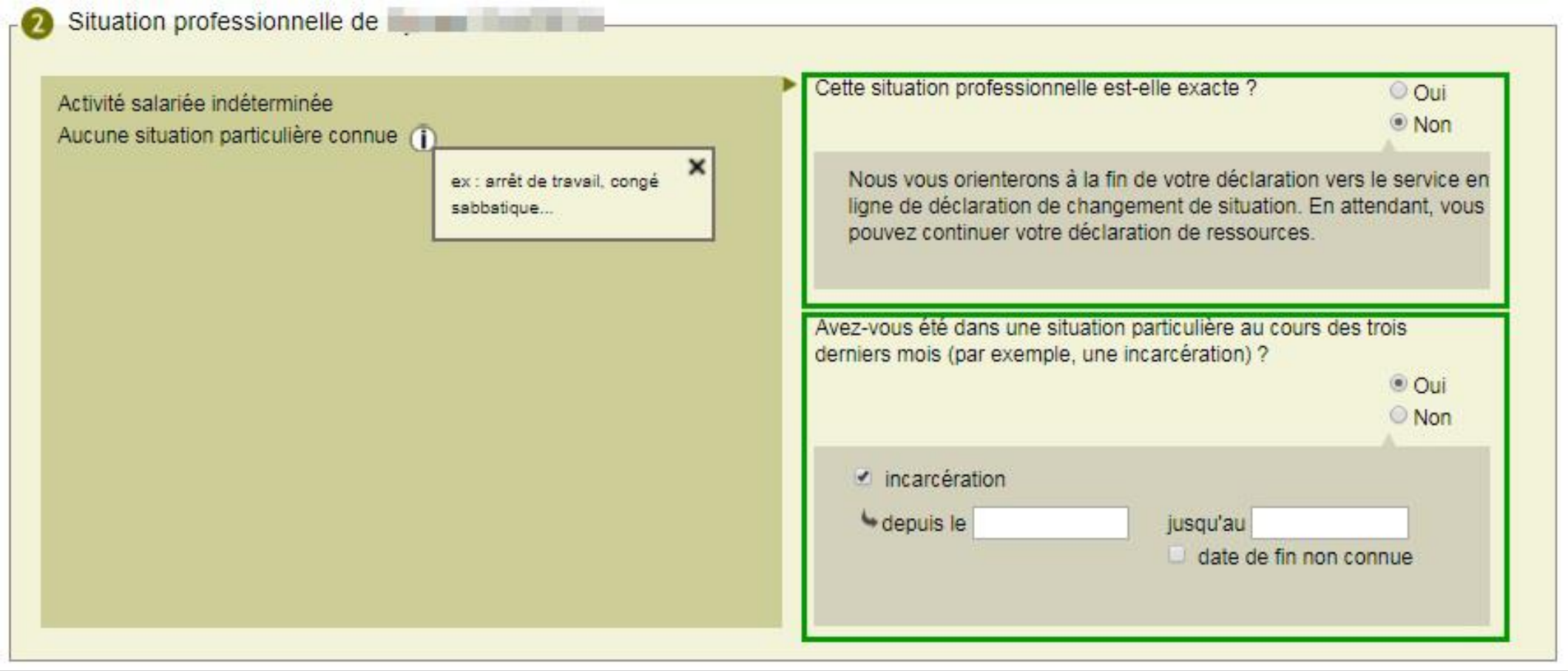

Étape 3 : Déclaration de ressources

Sélection des membres du foyer

Vous devez sélectionner parmi les membres de votre foyer ceux qui ont au moins perçu une ressource au cours des 3 derniers mois.

La saisie des ressources pour vous et votre conjoint(e) est obligatoire.

Étape 3 : Déclaration de ressources

Écran de saisie des ressources

- Sur l'écran ci-contre, vous devez saisir, pour chacun des 3 derniers mois, le **montant des différents types de ressources perçues** ou cocher la case **"Aucun revenu pour ..."**.
- Les ressources connues par la MSA sont préremplies. Si elles sont inexactes, vous pouvez les modifier, mais uniquement à la hausse. Si les ressources sont modifiées à la baisse, un message d'erreur s'affiche.

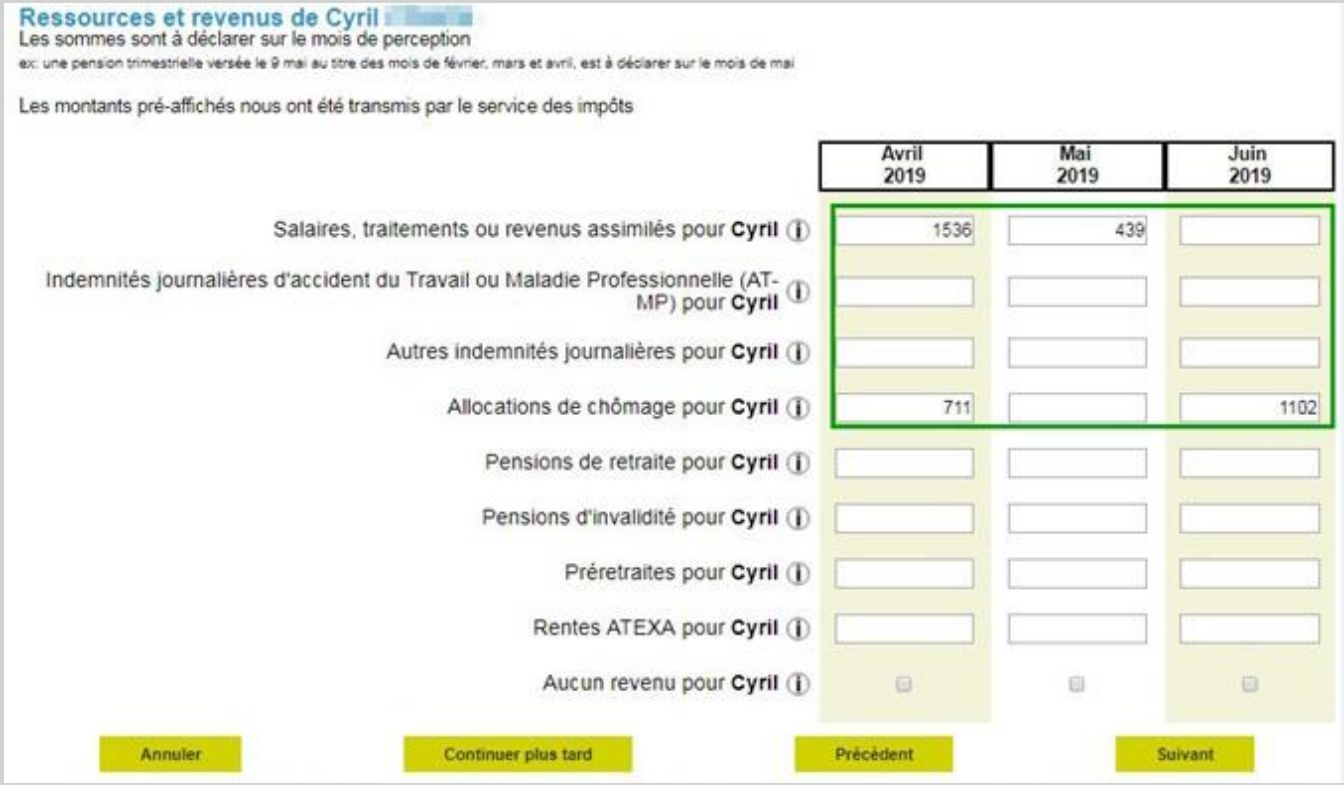

Étape 3 : Déclaration de ressources

Modification des ressources à la baisse

Dans le cas d'une modification à la baisse des ressources connues, vous êtes invité à vous **adresser à votre employeur ou organisme payeur**, ou à transmettre votre **déclaration papier en y joignant les justificatifs nécessaires**.

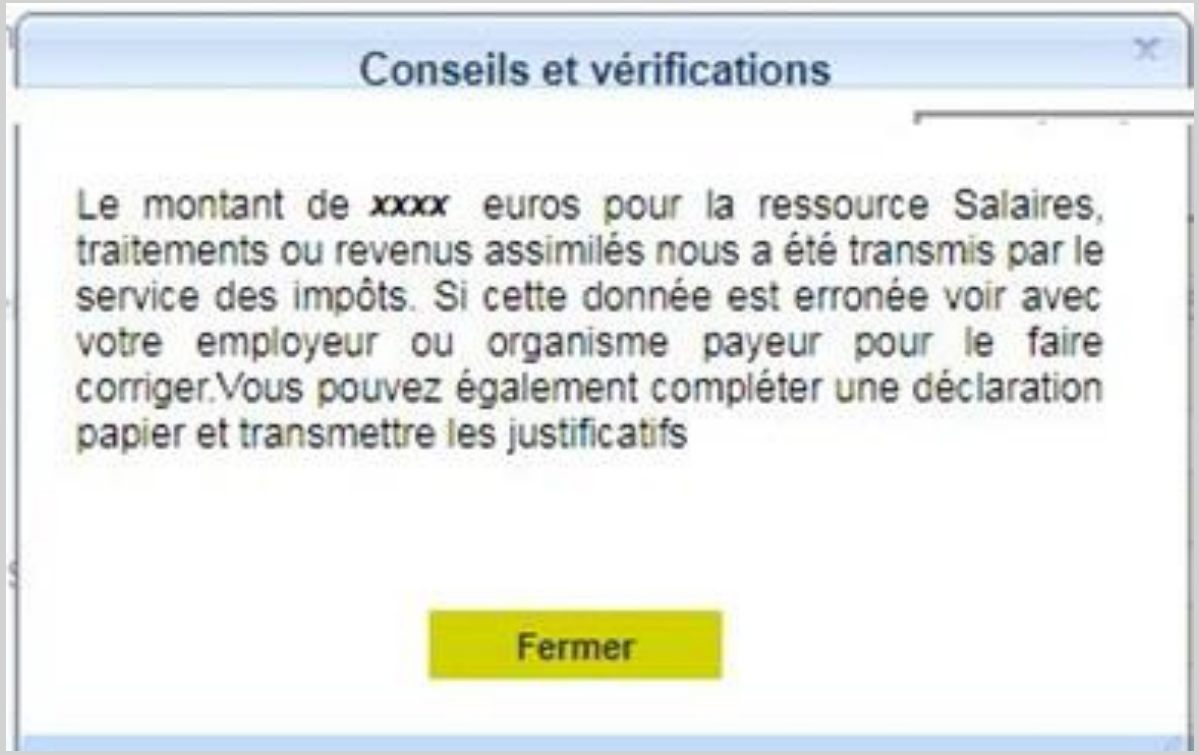

Étape 4 : Récapitulatif

Vous devez **cocher la case**

« Je certifie sur l'honneur... »

avant d'envoyer votre déclaration.

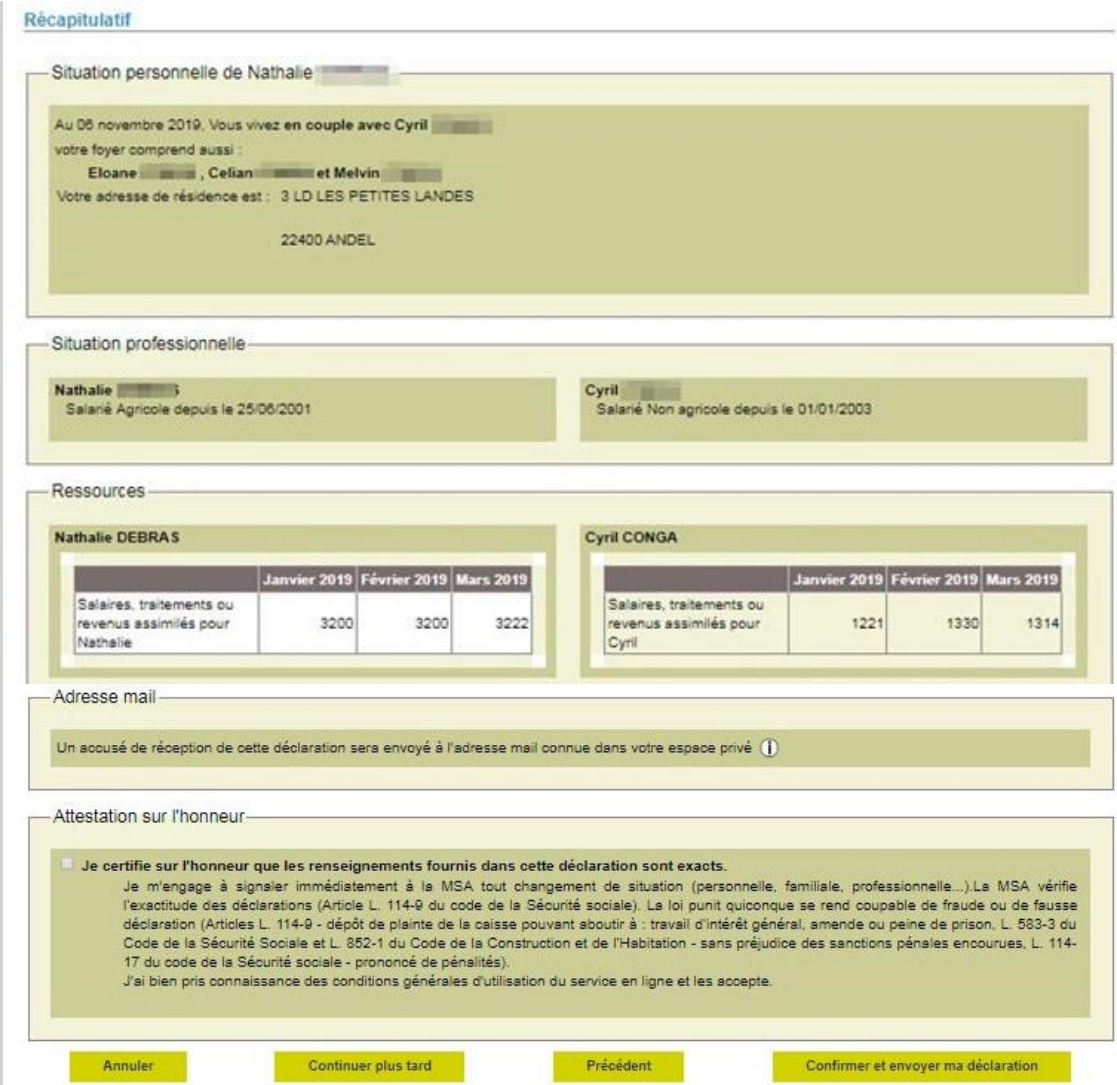

Récapitulatif

Situation personnelle de Nathalie

Au 06 novembre 2019, Vous vivez **en couple avec Cyril**
votre foyer comprend aussi :
Eloane , Celian et Melvin
Votre adresse de résidence est : 3 LD LES PETITES LANDES

22400 ANDEL

Situation professionnelle

Nathalie
Salarié Agricole depuis le 25/06/2001

Cyril
Salarié Non agricole depuis le 01/01/2003

Ressources

Nathalie DEBRAS

	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Nathalie	3200	3200	3222

Cyril CONGA

	Janvier 2019	Février 2019	Mars 2019
Salaires, traitements ou revenus assimilés pour Cyril	1221	1330	1314

Adresse mail

Un accusé de réception de cette déclaration sera envoyé à l'adresse mail connue dans votre espace privé

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts.
Je m'engage à signaler immédiatement à la MSA tout changement de situation (personnelle, familiale, professionnelle...).La MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3 du Code de la Sécurité Sociale et L. 852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).
J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation du service en ligne et les accepte.

Annuler | Continuer plus tard | Précédent | Confirmer et envoyer ma déclaration

Étape 5 : Accusé de réception

L‘écran de confirmation vous permet de **télécharger votre déclaration** au format PDF, et indique, le cas échéant, les **démarches nécessaires pour la mise à jour de votre dossier**.

Ex : lien vers le service de changement d'adresse ou de déclaration de changement de situation.

Merci de votre attention